

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No : **R-3884-2014**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Gazifère Inc.

(ci-après nommée Gazifère)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Intéressé

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME (R-3884-2014)</p>
--

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte, nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 17 avril 2014, Gazifère dépose à la Régie de l'énergie une demande relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2015, l'approbation de son plan d'approvisionnement 2015, la modification de ses tarifs et l'approbation de certaines autres conditions auxquelles le gaz naturel sera fourni, transporté ou livré à compter du 1^{er} janvier 2015 ;
2. Gazifère propose de traiter ces demandes en trois phases ;
3. Gazifère propose de traiter de la demande relative à la fermeture de ses livres pour l'année 2013 lors d'une première phase, de sa demande relative à la fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2015 lors d'une deuxième phase, et de sa demande relative à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2015 et à la modification de ses tarifs lors d'une troisième phase;

4. Par la décision procédurale D-2014-066, datée du 24 avril 2014, la Régie accepte le traitement procédural proposé par Gazifère quant à l'examen de ses demandes en 3 phases successives, énonçant que les phases 1 et 2 seront traitées sur dossier tandis que les enjeux relatifs à la phase 3 seront traités lors d'une audience;
5. La Régie donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de faire parvenir une demande d'intervention au plus tard le 29 avril 2014. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;
6. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis vingt-cinq (25) ans et compte une centaine de membres en règle ;
7. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG.
8. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal;
9. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
10. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro, de Gazifère et d'Hydro-Québec Distribution depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, le GRAME s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gazifère des années précédentes (R-3840-2013, phase 2, R-3793-2012, phases 1 et 2, R-3758-2011, phases 2 et 3, R-3724-2010, phases 1, 2 et 4, R-3692-2009 phases 2 et 3, R-3665-2008 phase 2, R-3621-2006 et R-3587-2005) ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

11. À titre d'intervenant, le GRAME veut contribuer, dans une optique d'intérêt public, à ce que les décisions de la Régie relatives aux demandes de Gazifère dans le cadre du dossier R-3884-2014 intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, en incluant une perspective d'équité intergénérationnelle ;
12. Le GRAME souhaite participer activement à la phase 3 de la présente demande, compte tenu de son intérêt pour des enjeux liés au plan d'approvisionnement 2015 et la modification des tarifs et conditions de service de Gazifère pour 2015, considérant les préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu ;

Phase III : Plan d'approvisionnement 2014 et modifications tarifaires

13. Le GRAME soumet respectueusement qu'à ce stade-ci, il ne peut préciser davantage ses conclusions recherchées concernant le plan d'approvisionnement 2015 et les modifications tarifaires applicables à compter du 1er janvier 2015 et se réserve le droit de compléter sa demande en fonction de la preuve de Gazifère qui sera déposée ultérieurement ;
14. Toutefois, le GRAME soumet dès à présent à la Régie qu'il entend émettre des recommandations suite à son analyse du PGEÉ 2015-2016 de Gazifère¹ et sur l'atteinte de la cible de la Stratégie énergétique 2006-2015 à l'horizon 2015;
15. Aussi, le GRAME souhaite analyser la Stratégie d'intégration du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) qui sera proposée par Gazifère² afin de recommander l'autorisation de la récupération, par le biais de ses tarifs, des coûts d'acquisition des droits d'émission nécessaires pour couvrir les émissions de ses clients et les dépenses d'exploitation qui sont requises pour la gestion du SPEDE ;

III. Frais, budget prévisionnel et communications

16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la phase 3 de la présente demande;
17. Le GRAME compte sur la collaboration de madame Valentina Poch, détentrice du baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en sciences de l'environnement, au titre d'analystes ;

¹ B-0002, par. 27

² B-0002, par. 28

18. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Qc H7V 2S7

Tél. : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205 ; Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

19. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la phase 3 de la demande R-3884-2014 présentée par Gazifère ;

20. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans le cadre de la phases 3 de la demande R-3884-2014 ;

LE TOUT respectueusement soumis.

Le 29 avril 2014

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

400, boul. Curé-Labelle, Suite 204

Laval, Québec, H7V 2S7

Tél. :450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

Courriel:genevieve_paquet@videotron.ca